

## COMPTE RENDU DE SEANCE COMITE SYNDICAL DU 08 DECEMBRE 2010

Délégués	66	En exercice	66	
Présents	42	Pouvoir	0	Suffrages exprimés 42

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 01 décembre 2010, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux s'est réuni le 08 décembre 2010 à la suite de la convocation adressée le 02 décembre 2010.

### **PRESENTS**

ARNAUD Emile - AUFFEUVRE Eric - BARRES Gilles - BLANCHIN André - BROSSE Karine - CASTERMANT Tony - CHANAL Emile - CHAPUS Paulette - CHARRE Didier - CHAUSSINAND Didier - COULOMB Michel - CROS Pierre - DEBARD Marie-Rose - DORNE Thierry - ETTWILLER Catherine - FAYARD Daniel - FISCHER Sabine - FOUREZON André - HELMSTETTER Ernest - IMBERT Sandrine - JOUANARD Sébastien - JOUVE André - JULIEN René - KARBOWY Isabelle - LOUIS Marie-Thérèse - MAÇON Robert - MARIJON Gérard - MARION Bruno - MICHELAS Jean - MOISSON Bernard - MOULIN Michel - NEBOIT Edouard - PLANTIER Jean-Luc - ROSTAIND Françoise - SANIEL Gérard - SOULAGEON Pierrette - TERRAS Marie-Noëlle - VIRUEGA Cécile - VIGNAL Jérôme - VOLLE Marcel - VOLLE Myriam - WOJCIESZKO Raymonde

### **ABSENTS non REPRESENTES**

BACQUELOT Anne-Laure - BOURDELY Robert - CARVALHO Avelino - CHAMBLARD Chantal - CHAUVY Alain - D'ANNUNZIO Marie-Thérèse FAURE Catherine - FERRIER Claude - FLUCHAIRE Alain - HERRERO Jean - JACQUOT Jacqueline - LAUTROU Lucile - LEGROUX Catherine - MARTIN Claude - PEYRET Joël - PRAMAYON Jean-Pascal - QUINCY Franck - REYNE Jacky - ROCHETTE Bernard - SABY Christophe - TACONNET Robert - TALLARON René - TERRAS Véronique - VIALLE Lucien

### **PRESENTS ES-QUALITE**

André BEAL - François PONCE - Séverine CHABAL

### **SECRETARE DE SEANCE**

M. FOUREZON André, assisté de Mlle Séverine CHABAL

Pierre CROS, Président, ouvre la séance à 18h00.

Il demande à Mademoiselle CHABAL de procéder à l'appel des délégués.

Il constate que le quorum est atteint pour cette séance.

### **1. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE**

Délibération N°18/2010

Suite aux meilleurs résultats obtenus pour les recettes industrielles (prévisions 2010), il convient d'établir la décision modificative suivante :

<b>Fonctionnement Dépenses</b>	
Compte 61882- Mise en CSDU des DIB	+ 3 200.00 €
Compte 62481 – Transport DIB	+ 3 600.00 €
<b>Fonctionnement Recettes</b>	
Compte 7088 – Autres produits d’activités annexes (Ventes des cartons, films plastiques et ferrailles)	+ 6 800.00 €

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l’unanimité, accepte la décision modificative N°1 telle que présentée ci-dessus.**

## **2. AVENANT ECO-EMBALLAGES**

Délibération N°19/2010

Monsieur le Président donne la parole à Mademoiselle CHABAL qui explique que le Contrat Programme de Durée signé avec Eco-Emballages prévoit différents types de soutiens, notamment un soutien au compostage pour le matériau papiers-cartons qui est composté à travers les centres de valorisation du SYTRAD. Il est donc proposer au Comité Syndical d’autoriser Monsieur le Président à signer l’avenant avec Eco-Emballages, relatif à la modification au Contrat Programme de Durée – barème D, afin d’intégrer le soutien au carton composté à compter du 01 janvier 2010.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l’unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l’avenant avec Eco-Emballages afin d’intégrer le soutien au carton composté à compter du 01 janvier 2010.**

## **3. MARCHE 2011-2013 «TRAITEMENT DES DECHETS INDUSTRIELS BANALS ISSUS DES MENAGES ET DES INDUSTRIES »**

Délibération N°20/2010

La Commission d’Appel d’Offres concernant le marché de traitement des déchets Industriels Banals issus des ménages (encombrants) et des industriels a eu lieu le 28 octobre 2010. Après avoir étudié les différentes offres, la Commission d’Appels d’Offres a retenue l’entreprise COVED.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur PONCE qui présente l’analyse des offres (annexe 1).

Monsieur le Président précise que les prix (hors TGAP) sont à la baisse de 2.00 €/tonne HT par rapport au marché précédent.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l’unanimité :**

- ❖ **Attribue le marché de « Traitement des Déchets Industriels Banals issus des ménages (encombrants déchetteries) et les Déchets Industriels Banals issus des industries par mise en CSDU ou tout autre mode de traitement conforme à la réglementation » à la Société COVED du 01/01/2011 au 31/10/2013**
- ❖ **Autorise Monsieur le Président à signer le marché avec la Société COVED**

**4. MARCHE 2011-2012 « TRANSPORT DES DECHETS »**

Délibération N°21/2010

Une procédure adaptée pour les services de transport de déchets (ordures ménagères, déchets industriels banals, cartons) a été lancée le 31 août 2010, date de remise des offres le 12 octobre 2010.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur PONCE qui présente l'analyse des offres (annexe 2).

Monsieur le Président précise que les prix sont à la baisse de 3.80 % par rapport à novembre 2010. En cas de hausses du gasoil/main d'œuvre le contrat est révisable à 6 mois selon l'indice B2200 activité « distribution » avec conducteur et carburant des mercuriales de l'Usine Nouvelle.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- ✓ **D'attribuer le marché à l'entreprise ROCHE FRERES**
- ✓ **D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché.**

**5. MARCHE 2010-2011 « ACHAT D'UN CHASSIS ET D'UN BRAS DE LEVAGE »**

Délibération N°22/2010

Une procédure adaptée pour l'achat d'un châssis et d'un bras de levage pour 2011 a été lancée le 31 août 2010, date de remise des offres le 12 octobre 2010.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur PONCE qui présente l'analyse des offres (annexe 3).

Monsieur AUFEUVRE demande si on avait pensé à la location

Monsieur PONCE répond que la location entre en fonctionnement alors que l'achat en investissement, compte tenu qu'en fonctionnement nous ne pouvons ni emprunter ni récupérer la TVA, il est plus intéressant d'acheter le matériel. A terme nous souhaitons amener l'amortissement des véhicules à 5 ans et ceci accompagné d'une garantie totale de 5 ans ce qui nous permettrait d'avoir la même sécurité financière qu'avec une location.

Monsieur le Président propose de choisir le bras de levage DALBY pour 31 993.00 € TTC et le châssis IVECO pour 84 233.08 € TTC (reprise du camion immatriculé 7991QB07 déduite) plus 7 056.40 € TTC de garantie totale 5 ans.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- ❖ **D'attribuer le marché à l'entreprise DALBY - Bras de levage : 31 993.00 € TTC et à l'entreprise IVECO - Châssis : 84 233.08 € TTC (reprise du camion immatriculé 7991QB07 déduite) plus 7 056.40 € TTC de garantie totale 5 ans.**
- ❖ **Autorise Monsieur le Président à signer le marché**

## 6. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

---

Le SICTOMSED comprend dans son périmètre une commune de plus de 3500 habitants, il doit donc être soumis au Comité Syndical un débat d'orientation budgétaire. Il s'agit d'un état des lieux et d'un débat avant l'élaboration du Budget.

Le Budget Général et le Budget Annexe 2010 laisseraient apparaître un excédent en fonctionnement sauf imprévu en fin d'année. Les orientations budgétaires pour 2011 sont les suivantes :

### ☒ Fonctionnement Dépenses :

#### ➤ Evolution des coûts du SYTRAD : + 39 300.00 €

Compte tenu des problèmes rencontrés avec les centres de valorisation, cette augmentation de 6.56% par rapport à 2010 n'est pas définitive. En effet, le SYTRAD rencontre de nombreux problèmes :

- Site d'Etoile sur Rhône : suite à un incident sur la charpente, le chantier est pratiquement arrêté depuis avril 2010, une expertise judiciaire est en cours. On retrouve d'autres problèmes sur le site : infiltrations d'eau, box refus trop petit (problèmes de manutention)...
- Les sites de Beauregard Baret et Saint Barthélémy de vals : les résultats obtenus ne correspondent pas aux engagements contractuels, la mauvaise qualité des sous-produits, la production d'un compost non mature entraîne des problèmes d'odeurs.

Face à cette situation générale très dégradée, à l'absence totale de réactivité et de prise de responsabilité du groupement VALORGA/URBASER/SPACE, le SYTRAD a décidé une résiliation partielle du marché pour le site de Saint Barthélémy de Vals.

Les objectifs du SYTRAD :

- A court terme : limiter rapidement les surcoûts et les nuisances engendrés par l'exploitation actuelle des centres de valorisation des déchets ménagers résiduels
- A moyen terme : accompagné par l'exploitant et ses assistants à Maitre d'Ouvrage (AMO), le SYTRAD vise, sous 6 à 8 mois, à se rapprocher au maximum des performances que l'installation est susceptible de fournir sans modification majeur du process ;
- A plus long terme : suite aux résultats de cette phase d'essai et riche de l'expertise judiciaire conduite en parallèle, le SYTRAD définira le besoin de réaliser ou non des travaux complémentaires afin d'atteindre les performances annoncées par le Groupement dans le cadre du marché initial

Le SYTRAD, ses avocats, ses AMO et l'exploitant (VEOLIA) ont travaillé sur la réalisation d'une note méthodologique technique et financière en vue de répondre aux objectifs à court et moyen terme. Cette note vise notamment :

- La mise à niveau et la modification de la chaîne de tri
- Les essais pour l'optimisation immédiate de l'installation
- Les solutions techniques suite aux essais

- Le traitement de l'air (problèmes d'odeurs) – ambiance de travail
- L'échéancier et le détail financier des opérations

➤ Evolution des salaires : + 57 000.00 €

- Augmentation de la valeur du point, des indices et des charges patronales : environ 1.5% de la masse salariale,

- Départ en retraite de François PONCE : indemnité de départ en retraite (19 000.00 € BRUT + charges patronales) + doublon des salaires d'avril 2010 à septembre 2010 (14 400.00 € BRUT + charges patronales): 47 500.00 €

Monsieur le Président précise que suivant les résultats de l'année 2010, les charges afférentes au départ de François PONCE pourraient être étalées sur 2 ans.

➤ Evolution des charges à caractère général : + 10 500.00 €

☒ Fonctionnement recettes :

➤ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et redevance spéciale

☒ Investissement dépenses TTC (Budget Général + Budget annexe)

- 100 conteneurs OM : 13 100.00 €
- 100 dalles : 18 000.00 €
- 2 caissons : 15 200.00 €
- Aménagement PAV : 6 000.00 €
- Outillage : 4 900.00 €
- Châssis + bras de levage : 133 000.00 €
- Bâtiment – Bardage : 23 000.00 € (report 2010)
- Dalle pour agrandissement des vestiaires : 5 000.00 €

☒ Investissement recettes

- Emprunts : 79 000.00 € (Budget Général) et 16 000.00 € (Budget Annexe)

**Les membres du Comité Syndical approuvent le débat d'orientations budgétaires.**

## 7. QUESTION DIVERSE

---

- Classe 3

Compte tenu que la classe 3 (déchets inertes) de Saint Martin de Valamas arrivera à son terme d'exploitation au plus tard fin 2013, il serait nécessaire dès 2011 de rechercher un lieu pour la création d'un nouveau centre de stockage de classe 3.

Monsieur JULIEN demande quelle devra être la capacité de stockage

Monsieur PONCE répond qu'il serait intéressant d'avoir un terrain pouvant accueillir au moins 30 000 m<sup>3</sup>.

Monsieur FAYARD demande si l'on ne pourrait pas faire des chemins avec les inertes.

Monsieur PONCE répond qu'a priori non, une décharge de classe 3 a un cadre réglementaire assez strict qui exige entre autres que ce soit clos ou au moins inaccessible et l'accès contrôlé, ce qui semble peu compatible avec la création de chemins.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 19h15

Le **10 DEC. 2010**

Le secrétaire de séance,  
**André FOUREZON**

Le Président du SICTOMSED,  
**Pierre CROS**

